Nouveau logo européen pour l’agriculture biologique

samedi 3 avril 2010

Un nouveau logo européen signalera les produits bio à partir du 1er juillet 2010. Ce logo a été publié au journal officiel de l’UE du 31 mars 2010.

Ci-dessous : extrait du site de l’Union européenne dédié à l’agriculture biologique, et lien vers le site.

Le logo de l’agriculture biologique de l’Union européenne vise à consolider la confiance des consommateurs quant à la provenance et le contrôle des boissons qu’ils consomment, et la présence du logo assure le respect du règlement sur l’agriculture biologique de l’Union européenne.

À partir du 1er juillet 2010, le logo biologique de l’UE est obligatoire pour tous les produits alimentaires biologiques préemballés au sein de l’Union européenne. Il est également possible d’utiliser le logo bénévolement pour les produits biologiques non préemballés produits dans l’Union européenne ainsi que pour tout produit biologique importé de pays tiers.

Retrouver les infos et les pages de téléchargement sur :
http://ec.europa.eu/agriculture/organic/eu-policy/logo_fr

Copyright © Site de l’Association Adéquations - https://www.adequations.org/spip.php?article1338